



## Les jetons de la Banque de France

Exposé fait devant la SSN en mars 2009  
par **Philippe Bouchet**

### Historique

En juin 1796, deux négociants *Monneron* et *Godard* créent une banque d'escompte appelée *Caisse des Comptes Courants* (le terme de banque est banni de France depuis l'expérience de la *Banque générale de Law*) dans l'*Hôtel de Laissac*, ancien siège de la Compagnie des Indes de Dupleix. *Cambacérès* est associé comme conseiller juridique et le banquier suisse *Jean-Frédéric Perregaux* qui avait fait fortune en spéculant sur les assignats, en devient le premier Directeur. Ce dernier propose au *Premier Consul* d'octroyer à cet établissement l'autorisation d'imprimer à nouveau des billets de banque. Ce droit d'émission vise à collecter l'épargne et à augmenter la quantité de monnaie en circulation. Nommé en 1798 Directeur de la Caisse des Comptes Courants, Augustin Monneron se vit accusé de malversations, suite à une manigance de Fouché, son ennemi. L'instruction fut abandonnée grâce à l'intervention de Paul Baras, l'un des trois Directeurs. Ce dernier avait été sollicité par les « Me'veilleuses » Juliette Récamier et Thérèse Cabarrus, épouse Tallien, dames de salon fort en vue à l'époque et intimement liées avec Barras. D'un côté Thérèse était intervenue parce que son frère était l'associé de Janvier Monneron, de l'autre, Augustin Dupré, fort en vue sous le Directoire et qui avait choisi l'une des ces deux dames (ou les deux) comme modèle de sa Marianne, avait su les convaincre, d'intervenir en faveur d'Augustin.

Le *Premier Consul* avait songé à faire d'*Augustin Monneron* un Ministre des Finances. *Augustin* proposa alors la création d'une *Banque Nationale* pour garantir la monnaie. La *Caisse* reçoit alors la bénédiction des Consuls qui, lui accorderont le privilège d'émettre des billets payables à vue et de frapper monnaie le 28 nivôse an 8 (29 janvier 1799).



*Fouché* obtint alors du *Premier Consul* le retrait du privilège accordé à la *Banque Monneron* pour frapper la monnaie. Malgré son acquittement *Augustin* qui avait investi tous ses avoirs dans cette banque, se retrouvait pratiquement ruiné.

La *Banque de France* sera créée par *Napoléon Bonaparte* le 18 janvier 1800 (28 nivôse an VIII) et avalisera les billets de la *Caisse des Comptes Courants*. *Garat* passe du poste de Directeur général de la *Caisse des Comptes Courants* à celui de Directeur général de la *Banque de France*. Le nouvel établissement absorbe la *Caisse des Comptes courants* et s'installe à son siège, l'hôtel de Toulouse, rue de la Vrillière. La *Banque de France* n'est pas

une banque ordinaire. En raison du droit d'émission qu'elle est la seule à posséder dans le pays, on l'appelle «*banque centrale*». Ses clients sont les banques commerciales ordinaires dont le métier est de prêter de l'argent aux particuliers et aux entreprises. Les gens qui empruntent de l'argent à ces banques signent un papier qui contient la promesse de les rembourser. C'est ce qu'on appelle un effet de commerce. En attendant d'être remboursées par leurs clients, les banques commerciales peuvent avoir besoin d'argent pour faire de nouveaux prêts. Elles se tournent alors vers la Banque de France et lui achètent des billets. Elles lui donnent en échange les effets de commerce dont elles disposent. C'est ainsi que s'accroît la quantité d'argent dans le pays. L'escompte bancaire est une opération de cession à une banque d'un effet de commerce détenu par un tiers (le fournisseur, le bénéficiaire, le tireur) sur un de ses clients (le débiteur, le client, le tiré) en échange d'une avance de trésorerie. La banque est en mesure de pouvoir se retourner contre tous les signataires de cet effet. Le banquier avance au bénéficiaire le montant figurant sur l'effet, déduction faite des agios et des commissions, qui correspondent à sa rémunération. Le bénéficiaire peut être le tireur. Le bénéficiaire qui cède ainsi ses effets est appelé le *cédant*, le débiteur est appelé le *cédé*. Si le cédé est défaillant à l'échéance de la créance, le banquier prêteur peut se faire rembourser l'avance consentie par le cédant. Comme tous les groupes sociaux-professionnels de l'époque, la banque octroie des gratifications hors salaires à ses employés sous forme de jetons en argent. Ces derniers sont échangeables à la caisse de la Banque pour une contre-valeur de 5 francs et l'on dit qu'ils sont reversés. Des collectionneurs peuvent aussi les acquérir pour cette somme. Quand les jetons du tirage sont épuisés, on refait un nouveau tirage avec les mêmes coins. Quand ceux-ci sont usés, on en refait de nouveaux. En 1800, c'est le projet de *Rambert Dumarest* qui est retenu et c'est ce jeton qui va être distribué durant 200 ans. Il fait suite à ceux de la *Caisse d'Escompte de Louis XV* gravés par *André Galle* et de la *Caisse des Comptes Courants* gravés par *Rambert Dumarest*.

Jusqu'en 1831, les jetons ne portent pas de poinçon. Après cette date, pour éviter des confusions avec d'autres jetons en maillechort ou autre alliage, on insculpe le poinçon : la lampe antique. Après 1841, on ajoute le mot ARGENT sur la tranche avec le poinçon en vigueur à la date du tirage. La liste des poinçons est donnée ci-dessous :

1800-1831 sans poinçon	1832-1841 lampe antique	1841-1842 ancre	1842-1845 proue
1845-1860 main	1860-1879 abeille	1879-1880 pipe	1881-2009 corne d'abondance

Durant ces deux siècles, les jetons vont subir de légères modifications qui vont donner naissance à 21 variantes et faire la joie des collectionneurs. Au fil des ans, la titulature de l'Avers va se transformer, avec deux variantes sur LA SAGESSE FIXE LA FORTUNE et deux sur la signature (DUMAREST ou D).

Le revers va montrer plusieurs aspects : d'une part «sans nœud», «avec nœud» et «nœud dépouillé», de l'autre avec ou sans points entre DE et FRANCE et après VIII.



© <http://www.cgb.fr>

Jeton de la Caisse d'Escompte de 1765



<http://www.cgb.fr>

Jeton de la Caisse des Comptes Courants



<http://www.cgb.fr>



<http://www.cgb.fr>

Jeton de la Banque de France avec l'avers : LA SAGESSE FIXE LA FORTUNE



Avec points entre DE et FRANCE et après VIII



Sans points entre DE et FRANCE et après VIII



Ruban «Dépouillé»



Ruban Normal



Signé DUMAREST



Signé D



Avec noeud



Sans noeud

Les différentes variantes sur l'avers et le revers